



Nous vous invitons à bien vouloir prendre connaissance des modalités de participation à notre sélection et d'exposition du "**Festival photo à ciel ouvert**" : exposition de photographies grand format en extérieur dans les rues et les sentiers de la commune de L'ile d'Olonne qui aura lieu du :

**12 juin au 10 octobre 2021.**

Compte tenu de notre environnement naturel, comme les années précédentes, nous ne retiendrons que des séries de photos respectant le thème de l'exposition :

**La nature**

(les paysages, l'homme dans la nature, les animaux, etc...)

\* La participation à ce 6° festival est limitée aux photographes **n'ayant pas exposé à l'ile d'Olonne en 2020.**

**Les modalités de votre demande de participation sont les suivantes :**

1 → Merci de nous envoyer par WE TRANSFER, **une seule série** de 12 photos en TIFF pour l'imprimeur, profil Adobe RGB 1998, sans compression, avec une définition suffisante (voir le tableau ci-dessous) :

Les tirages, sur alu dibond, auront une dimension de 120 cm pour la plus grande taille.	Exigences de notre imprimeur pour un tirage de qualité	
	<b>Tailles idéales</b>	<b>80 x 120 cm ou 80 x 80 cm</b>
	Résolutions acceptables	3780 à 4724 pixels

2 → Merci de nous envoyer **aussi** par WE TRANSFER, **la même série** de 12 photos en jpeg pour la projection et la sélection du jury qui retiendra entre 6 et 10 photos.

3 → Un texte personnel sur votre passion pour la photographie (environ 150 mots maximum / **impérativement sous Word ou Open Office**)

4 → Un texte de présentation de votre exposition à notre festival (environ 60 mots maximum / **impérativement sous Word ou Open Office**)

5 → Une photo de vous (*votre photo et ces deux textes seront affichés avec les œuvres exposées lors de la manifestation*).

6 → Merci de renseigner et renvoyer ce document.

**Veillez nous adresser tous ces éléments avant le 31 décembre 2020 à l'adresse mail suivante → [loeil85340@gmail.com](mailto:loeil85340@gmail.com)**

\* Courant janvier 2021, au sein de l'association, un comité sélectionnera les images retenues pour le 6° festival (2021) et communiquera à **tous les participants** la liste des heureux élus **vers le 15 février 2021.**

\* Les participants, dont la candidature est retenue, autorisent l'association "**L'ŒIL**" à reproduire et utiliser partiellement ou totalement leurs œuvres à titre promotionnel sur nos supports de communication consacré à ce "**Festival photo à ciel ouvert**".

\* L'association s'engage à ne pas conserver les photos non retenues.

\* La présence ou une visite du photographe sont vivement souhaitées lors du vernissage.

\* En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, l'association "**L'ŒIL**" se réserve le droit d'écourter ou d'annuler cette manifestation ou de réduire le nombre de photos par auteur et ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice subi par les participants.

**Droits des tiers :**

- Il est bien évident que la législation sur le droit à l'image s'applique sans restriction à toutes les œuvres présentées.
- En conséquence, les auteurs sont seuls responsables de tous les droits relatifs aux œuvres qu'ils présentent.
- Les œuvres représentant des personnes reconnaissables, ou des biens mobiliers ou immobiliers soumis au droit à l'image, devront être accompagnées d'une autorisation dûment signée des personnes ou ayants-droits concernés.
- Si l'auteur n'est pas en mesure de fournir lesdites autorisations, il engage sa responsabilité pleine et entière.
- En aucun cas, l'association "**L'ŒIL**" ne pourra être tenue pour responsable en cas de litige.
- L'association "**L'ŒIL**" se réserve le droit, après échange avec l'artiste, de refuser d'exposer des œuvres susceptibles de contrevenir à la législation sur le droit à l'image.

\* L'association "**L'ŒIL**" prend en charge tous les frais techniques d'impression sur dibond ainsi que l'accrochage sur site.

\* En fin d'exposition, les images seront remises gratuitement à leurs auteurs, à prendre sur place entre **le 15 octobre et le 31 décembre 2021** (date de la fin de la garantie assurance), ou livrées à Montier en Der lors du Festival 2021.

\* Les images non récupérées à cette date deviendront la propriété de l'Association "**L'ŒIL**" qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités bénévoles, grand public.

Date : . . / . . / 2020

Nom du photographe : .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Adresse mail : .....

Adresse postale : .....

Téléphone : .....